

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Court Saint-Etienne

Partie 3 – Diagnostic partagé

Juin 2021

En partenariat avec :

Pour le compte de :



ICEDD



Administration
Communale de
Court-Saint-Etienne

Titre du document

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Court-Saint-Etienne

Partie 3 – Diagnostic partagé

Auteurs



Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

Boulevard Frère Orban 4

B-5000 NAMUR

+32 81 25 04 80

www.icedd.be

Organisme d'accompagnement



Fondation Rurale de Wallonie

Parc scientifique Créalys

Rue Camille Hubert, 5

5032 ISNES

+32 81 26 18 82

www.frw.be

Equipe Brabant-Hesbaye

Rue de Clairvaux 40 bte 1

1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

+32 10 23 78 00

brabant.hesbaye@frw.be

Personnes de contact

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

- ◆ Florence VANDY – florence.vandy@icedd.be
- ◆ François VANDER LINDEN – francois.vanderlin@icedd.be

Fondation Rurale de Wallonie

- ◆ Laetitia LAMARCQ - l.lamarcq@frw.be
- ◆ Nicolas BOSMANS - n.bosmans@frw.be

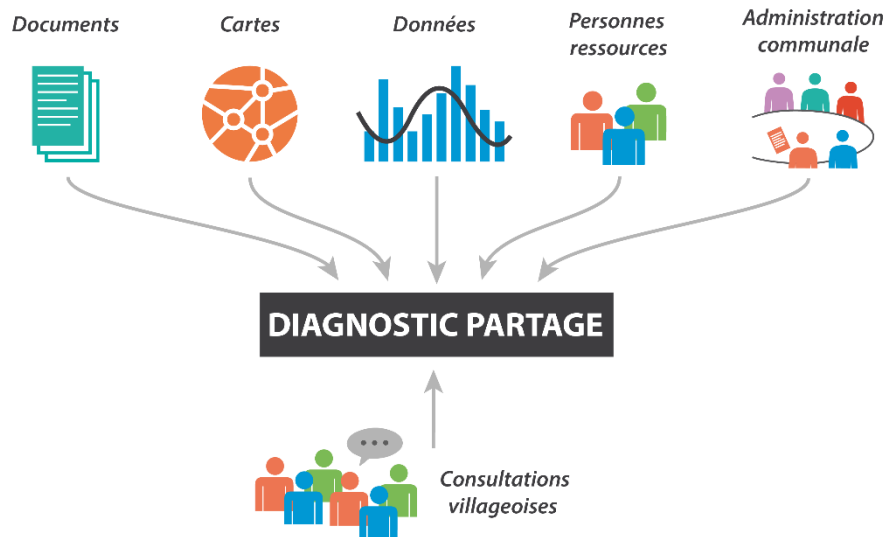
Table des matières

1. Introduction	1
2. Matrice AFOM par thématique	1
Cadre urbain	3
Bâti	3
Logement	5
Cadre naturel.....	7
Environnement physique	7
Paysage.....	9
Réseau écologique	10
Mobilité.....	13
Général & sécurité routière.....	13
Modes actifs	15
Piétons.....	16
Vélos	17
Transports en commun et alternatifs.....	18
Stationnement.....	19
Economie	20
Général.....	20
Agriculture et sylviculture	21
Commerces et Horeca	22
Tourisme	23
Equipements et Services	24
Général.....	24
Education	25
Santé	26
Culture et loisirs	28
Salles et infrastructures.....	30
Sport	31
Lieux de vie.....	32
Infrastructures techniques	33
3. Position du territoire au regard des enjeux du développement durable.....	35
4. Enjeux de développement à un horizon de 10 ans.....	38

1. Introduction

Le **diagnostic partagé** est la troisième partie du PCDR et consiste à faire le lien entre :

- ◉ L'état des lieux du territoire (Partie 1) alimenté par des documents de référence, supports cartographiques, données statistiques et informations fournies par les personnes ressources et l'administration communale ;
- ◉ Les éléments ressortis des consultations villageoises et de la consultation des personnes ressources (Partie 2).



La **Partie 1 du PCDR** a été réalisé par le bureau d'études AGORA en 2019 et prend la forme d'un diagnostic territorial destiné à alimenter différents outils communaux tels que le Plan Stratégique Transversal 2019-2024, la déclaration de politique du logement, le schéma de développement communal, le programme communal de développement rural, ... Ce document intègre une analyse subjective destinée à compléter l'analyse objective qui a été réalisée par le biais d'un questionnaire toute-boite, d'une réunion publique d'information et d'ateliers thématiques avec témoins privilégiés. La **Partie 3** du PCDR s'inscrit donc dans la fusion des approches objectives et subjectives et vient renforcer le diagnostic territorial.

2. Matrice AFOM par thématique

Ce **diagnostic partagé** prend la forme d'une **matrice AFOM** : « Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces » par thématique.

	+	-
Internes	ATOUPS : Principaux éléments positifs liés aux caractéristiques du territoire	FAIBLESSE : Principaux éléments négatifs liés aux caractéristiques du territoire
Externe	OPPORTUNITES : Principaux éléments externe qui constitue une opportunité (impact positif) pour le territoire	MENACES : Principaux éléments externe qui constitue une menace (impact négatif) pour le territoire

Pour chaque élément de la matrice AFOM, il est spécifié l'**origine du constat** avec les pictogrammes suivants :



Diagnostic territorial
(Agora 2019)



Consultation de la Population
et des Personnes ressources



Commun

La majorité des éléments repris dans la matrice concerne le territoire communal dans sa globalité. Cependant, certains éléments ne concernent que des lieux et villages spécifiques et ils apparaissent en gris dans les tableaux.

Les **thématiques** traitées sont au nombre de 5 et sont déclinées en plusieurs sous-thématiques de manière à faciliter les réflexions futures relatives à la stratégie de développement et aux projets.

Cadre urbain



Bâti



Logements

Cadre naturel



Environnement
physique



Paysage



Réseau écologique

Mobilité



Général



Sécurité routière



Modes actifs



Piétons



Vélos



Transports en
commun et alternatifs



Stationnement

Economie



Général



Agriculture et
sylviculture



Commerces et
Horeca



Tourisme

Equipements et services



Général



Education



Santé



Culture et loisirs



Salles et
infrastructures



Sport



Lieux de vie



Infrastructures
techniques



Cadre urbain Bâti

ATOUTS




- Liens entre les différents outils opérationnels (PCDR, PAEDC, PCM.)
- Panorama architectural diversifié
- Caractère rural / anciennement industriel
- 10 monuments et/ou sites classés (ex : Moulin de Beaurieux)
- Nombreux biens repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC)
- Importance du patrimoine historique, agricole, religieux et industriel (ex : pierre qui tourne de Beaurieux, nombreuses fermes et églises, usines métallurgiques Emile Henricot...)
- Densification du centre - les villages gardent leur caractère rural
- Etalement urbain empêché par plusieurs grands propriétaires terriens
- Reconversion du site Henricot
- Projet court-village

FAIBLESSES

- Pas de Schéma de Développement Communal (difficulté de gérer les projets)
- Espaces publics très minéraux
- Dégradations et incivilités sur le patrimoine bâti
- Projets immobiliers dans les zones d'intérêt biologique
- Influence des grands propriétaires dans le développement de projets immobiliers
- Manque de propreté de l'espace public dans les zones urbanisées ou le long de axes de mobilité douce (RAVeL, sentiers)
- Pollution lumineuse nocturne
- Nuisances sonores des infrastructures de transport (N25 - chemin de fer)
- Nuisances sonores de la N275 dans la traversée de Tangissart
- Nuisances sonores du Delhaize de Sart-Messire-Guillaume
- Enclavement du village de Limauges
- Nuisances sonores du Moulin de Beaurieux



OPPORTUNITES

-  Reconversion des bâtiments provinciaux inoccupés
-  5 sites à réaménager (SAR) : les usines Henricot I et II ; le garage Lalieux et un bâtiment de province, les papeteries de Mont-Saint-Guibert I et la Marbrerie Coulon.
-  Rénovation programmée du Hall 11 (place des Déportés)




MENACES








Cadre urbain

Logement

ATOUTS

- Important développement de la fonction résidentielle depuis les années 1980-1990
- Importantes réserves foncières (dont 125 ha en zones d'habitat ; 7,5 ha en zones d'habitats à caractère rurale ; ZACC)
- Multiples acteurs actifs sur la thématique du logement
- Inventaire des logements inoccupés et des parcelles non bâties
- Peu d'immeubles inoccupés
- Travaux d'isolation et de pose de citerne dans les habitations privées
-  Nouveau quartier Court Village (phases 2 et 3 : min 350 logements)
-  Mixité sociale dans le centre de Court-Saint-Etienne
-  Projet Val de Croix (mixité des logements)

FAIBLESSES

- Parc immobilier largement dominé par les maisons individuelles de type ouvert
-  Manque de diversification dans les logements (petits logements pour couples ou seniors)
-  Coût des (nouveaux) logements
- 185 logements sociaux (environ 5%)
-  Manque de lits en maison de repos
-  Mauvaise performance énergétique (PEB) de la majorité des habitations (85% des habitations ont été construites avant 2000)
- Peu de rénovation des bâtiments par an à l'échelle de la commune
- Plusieurs réserves foncières sont situées en zone d'aléa d'inondation ou zone inondable
-  Projet Val de Croix (localisation, impact mobilité, proximité nationale et voie ferrée...)



OPPORTUNITES

- Plusieurs projets immobiliers – plus de 500 logements prévus
- Les projets immobiliers vont attirer des ménages actifs
- Nouvelles constructions pour les seniors (privées et provinciales) dans le centre de Court-Saint-Etienne

MENACES

- Impact des développements immobiliers sur la saturation du réseau routier
- Impact de la pression foncière sur les zones naturelles



Cadre naturel

Environnement physique



ATOUTS

- Relief de plateaux, permettant notamment l'urbanisation et les cultures
- Réseau hydrographique comprenant 3 principaux cours d'eau : la Dyle, la Thyle et l'Orne
- Sols propices aux cultures (sols limoneux à drainage favorable)
- Nature du sol permettant de renfermer plusieurs aquifères et quelques aquitards
- Quelques anciennes carrières et sablières
- Pas de zone karstique
- Zones de protection autour de la majorité des captages d'eau souterraine
- Adhésion de la commune au Contrat de Rivière Dyle-Gette
- Etat des cours d'eau en amélioration
- Présence d'une commission inondation (travaux réalisés pour réduire les risques)
- Création de zones d'inondations temporaires (Thyle, Ry de Beurieux)

FAIBLESSES

- Fortes pentes entre la vallée et les plateaux rendant difficile l'urbanisation
- Commune en classe 2b pour le radon (10% des maisons mesurées > 400 Bq/m³), contraintes d'urbanisation
- Risque sismique non négligeable
- Aléa d'inondation dans certaines zones urbanisées (aléa élevé entre Mériveraux et Court-Saint-Etienne ainsi qu'au croisement de la Thyle avec l'Orne) ou destinées à l'urbanisation (notamment le centre de Court-Saint-Etienne)
- Risque d'éboulements et de coulées de boue en cas de fortes pluies
- Etat moyen des cours d'eau (réseau d'assainissement non complet, dépôts sauvages...)
- Zone vulnérable aux nitrates
- Anciennes carrières en zone destinée à l'urbanisation au plan de secteur, contraintes d'urbanisation
- Plusieurs parcelles potentiellement polluées (82 parcelles réparties sur 6 sites dont Henricot 2), travaux d'assainissement à prévoir
- Manque d'analyses sur la qualité des eaux souterraines
- Nombreux captages utilisés par des propriétaires privés
- Prolifération des rats





-  Manque de propreté de l'étang de Wisterzée
-  Inondations à Beaurieux

OPPORTUNITES

- Ré-exploitation des anciennes carrières
- Possible utilisation des stations d'épuration de Bousval, Sart-Messire-Guillaume et Louvain-la-Neuve

MENACES



-  Risque d'aggravation des problèmes d'inondation lié à l'urbanisation
-  Risque d'aggravation de la fréquence des inondations en lien avec les dérèglements climatiques




Cadre naturel

Paysage

ATOUTS

-  Importance de la nature
-  Diversité des paysages (relief, agriculture, élevage, forêts...)
- 27% du territoire repris en périmètre d'intérêt paysager (PIP)
- Nombreux points de vue remarquables
- Habitations et activités économiques majoritairement groupées dans les fonds de vallées permettant des ouvertures paysagères
- N25 majoritaire camouflée par la végétation au printemps et en été

FAIBLESSES

- Cultures sur de larges étendues amplifiant l'impression d'uniformité
- Chemin de fer et ses infrastructures brisant le côté naturel du paysage
- Infrastructures énergétiques brisant le côté naturel du paysage
- Aucune identité particulière liant les différents bâtis de la commune
- Urbanisation sur les plateaux des vallons impactant les vues paysagères
- Phénomène de conurbation (urbanisation en ruban) entre les villages portant atteinte à la qualité paysagère
- Impact négatif des zones d'activité économique, notamment abandonnées, sur le paysage
- N25 moins bien camouflée durant les mois d'automne et d'hiver
-  Manque de fleurissement des villages



Cadre naturel

Réseau écologique

ATOUTS














- Nombreuses actions menées par la commune en faveur de l'environnement : commune Maya, Cap'Hirondelles, Semaine de l'Arbre, Gestion différenciée des espaces verts / fauchage tardif, Agenda 21, Convention « Combles & Clochers », Grand nettoyage de printemps, sauvetage des batraciens, inventaire des espèces exotiques invasives, formation compostage pour les citoyens...).
- Campagne de plantation ou restauration de haies par le Patrimoine Stéphanois
- Plusieurs associations impliquées dans l'environnement : l'Épine Blanche, le Patrimoine Stéphanois (itinéraires de promenade, collaboration Contrat de Rivière, ...), Natagora Brabant Wallon, Coopeos, Greenotec, Transition en Court...
- Nombreuses personnes prêtes à s'investir en tant que bénévoles en faveur de l'environnement
- La Commune travaille avec Natagora Brabant wallon
- Itinéraires de promenades (Patrimoine Stéphanois) en lien avec le patrimoine naturel
- Réflexion en cours en matière de réseau écologique dans le cadre du PCDR (le réseau écologique défini par le schéma de structure de 1995 représentait 30% du territoire)














FAIBLESSES

- Le SGIB 3241 (Vallée de la Thyle au sud de Court-Saint-Etienne) et les liaisons écologiques régionales ne bénéficient pas de statut de protection
- Pas de Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB), or plusieurs zones humides d'intérêt sont recensées par le contrat de rivières Dyle-Gette et ne font donc l'objet d'aucune protection
- Pas de réserve forestière
- Pas de réserve naturelle agréée
- Pas de Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)¹
- La RN25 constitue une barrière physique importante pour une des parties du SGIB « Sources de la Dyle »
- Fragmentation et destruction des habitats (par ex. disparition des haies) engendrant une perte de biodiversité

¹ Une étude globale du réseau écologique est en cours à l'échelle de la Région wallonne. La mise en œuvre de PCDN à l'échelle communale est dès lors suspendue.







-  Importance des zones vertes et boisées (intérêt biologique et touristique)
-  2 sites Natura 2000 : 14 % de la superficie communale - 365,5 ha (comprenant 2 SGIB)
-  3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) : 3% de la surface communale
-  Massifs forestiers appartenant en majorité à des propriétaires privés
-  189 éléments naturels remarquables : 104 arbres isolés, 26 groupes d'arbres, 32 alignements, 19 haies et 8 sites.
-  Présence de milieux humides et étangs, éléments de grande qualité biologique
-  Présence de nombreux sentiers creux qui constituent des zones refuges pour la faune
-  Importance de la végétation au bord des cours d'eau
-  Zones d'espaces verts en bordure de RAVeL
-  N25 et chemin de fer sont des couloirs écologiques
-  2 sites à castors (sentier 103 sur la Tyle et vallée du ry d'Hez à Tangissart)
-  Nettoyage des cours d'eau
-  Projet de préservation de la Roselière à la limite de Mont-Saint-Guibert



-  Manque de gestion de la commune du fauchage tardif
-  Dégradation des sites non protégés
-  Massifs forestiers appartenant en majorité à des propriétaires privés
-  Diminution des zones humides liée au drainage
-  Disparition de la biodiversité dans les jardins
-  Impact de l'agriculture sur le milieu naturel
-  Pollution lumineuse (impact de l'éclairage sur la faune)
-  Plusieurs menaces sur les sentiers creux (comblements des sentiers, impact de l'agriculture, présence de plantes invasives...)
-  Obstacles pour le passage des poissons (ex : Moulin de Beurieux, croisement ruisseau de Glory et de l'Orne)
-  Nombreux déchets le long des cours d'eau (260 points noirs)
-  Présence des castors = source de complication (gestion des sentiers)
-  Présence de zones urbanisées ou projets immobiliers à proximité ou dans les zones d'intérêt biologique
-  Crainte concernant l'impact de l'activité du Moulin de Beurieux (biodiversité, affaissement des berges, bruit...)



OPPORTUNITES

-  La Commune et la Province possèdent plusieurs bois
-  Politique de plantation de haies / d'arbres
-  Projet Belgian Nature Integrated Project (conservation de la nature)
-  Liaison écologique régionale (massifs forestiers feuillus) traverse la commune

MENACES

- Gestion des site Natura 2000
- Dégradation du SGIB 3241 n'ayant pas de statut de protection
-  Pollution de l'air (transports routiers et agriculture)
- Taille minimum de 50 m pour que les haies soient désignées comme éléments remarquables
-  Projet d'accrobranche à Tangissart



Mobilité

Général & sécurité routière

ATOUTS

- Bonne accessibilité au réseau structurant : autoroutes et voiries régionales
- Présence de quelques zone 30 autres que les abords d'école (Tangissart et Court-Village)
- Volonté de réviser le Plan communal de mobilité (PCM)

FAIBLESSES

- Ancienneté du Plan Communal de mobilité réalisé en 2011 (PCM)
- Rupture physique de la N25 et du chemin de fer
- Prédominance de la voiture malgré le potentiel du train
- Manque de multimodalité dans les infrastructures routières
- Importante densité du trafic (de transit notamment) et vitesses élevées sur voiries régionales (N275 et N237)
- Importante densité du trafic (voitures et poids-lourds) et vitesse dans le centre de Court-Saint-Etienne (transit, écoles...)
- Insécurité sur certains axes lié au trafic et à la vitesse (N275, rue du Ruchaux, rue de la Quenique...)
- Dangerosité des sorties de la N25
- Peu de zone apaisée (zone 30)
- Dispositifs ralentisseurs pas toujours sécurisants et adaptés au charroi agricole
- Trafic et vitesse dans la traversée de Beaurieux
- Trafic de transit des poids-lourds à Sart-Messire-Guillaume
- Insécurité dans la traversée de Tangissart (N275)
- Manque de respect de la zone 30 (infrastructures non adaptées)



OPPORTUNITES

- Réflexion en cours relative à la question du contournement de la vallée de la Dyle (supracommunale)

MENACES




- Importante augmentation des flux de circulation impactant la sécurité












Mobilité

Modes actifs



ATOUTS

-  Territoire adapté à la mobilité douce (proximité des pôles internes et voisins)
-  Ligne 141 du RAVeL
-  Population en attente de développement pour les modes actifs

FAIBLESSES

-  Manque d'infrastructures pour les modes actifs (marquage, signalétique, éclairage...)
-  Largeur des voiries rendant difficile les aménagements en faveur des modes actifs
-  Revêtement du RAVeL en mauvais état sur certains tronçons
-  Cohabitation des différents modes de transports sur le RAVeL
-  Eclairage insuffisant sur certains axes modes actifs (ex. RAVeL...)
-  Cheminements modes actifs en lien avec les écoles peu sécurisés
-  Tronçon problématique pour les modes actifs entre l'église et le chemin de fer à Court-Saint-Etienne
-  Traversée dangereuse du bois de Quenique pour les modes actifs
-  Insécurité des modes actifs à La Roche (piétons et cyclistes)

OPPORTUNITES

-  Plan d'investissement Wallonie Cyclable (PIMACY)
-  Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI)

MENACES



Mobilité

Piétons

ATOUTS

- Trottoirs satisfaisant dans les noyaux urbains, et notamment le centre de Court-Saint-Etienne
- Inventaire des sentiers par le Patrimoine Stéphanois (piétons)
- Réouverture du sentier 103 entre Court-Saint-Etienne et Sart-Messire-Guillaume
- Cheminement piéton sécurisé en lien avec l'école de Sart-Messire-Guillaume
- Cheminement piéton sécurisé en lien avec l'école du centre à Court-Saint-Etienne
- Projet « L'école au Bout des Pieds » à Sart-Messire-Guillaume

FAIBLESSES






- Lacunes en matière de trottoirs engendrant un sentiment d'insécurité
- Déplacements des PMR difficiles dans les villages
- Manque d'aménagement de certains sentiers inter-villages (liaisons utilitaires)
- Stationnement sauvage sur les trottoirs et parking anarchique
- Circulation sur la rue de Sart (étroitesse pour les piétons et les voitures, stationnement sur trottoir)
- Trottoirs peu entretenus et étroits à Court-Saint-Etienne (sentiment d'insécurité)
- Dangerosité du passage pour piétons sur la N275, devant la gare de La Roche
- Insécurité pour les piétons entre Tangissart et la gare de La Roche
- Mauvaise accessibilité du sentier vers le Ry d'Hez à Tangissart
- Dangerosité du passage pour piétons sur la N275, devant le magasin Louis Delhaize









Mobilité

Vélos

ATOUTS

- Stratégie communale de mobilité cyclable à l'horizon 2030
-  Potentiel cyclable du territoire (distance crédible à vélo)
-  Plusieurs réflexions en cours à la commune en matière de mobilité cyclable
-  Inventaire et balisage des sentiers et création de carte pour les vélos par le GRACQ
-  Certaines voiries équipées de pistes cyclables (N275 sauf à Court-Saint-Etienne et Faux)
-  Prime pour les vélos à assistance électrique
- Création de 2 nouvelles pistes cyclables

FAIBLESSES

-  Réseau cyclable non continu sur l'ensemble du territoire
-  Pistes cyclables discontinues sur les voiries (ex. N237, rue de Beurieux...)
-  Certains tronçons du réseau cyclable à points-nœuds moins praticables
-  Manque de parking vélo sécurisé
-  Pas d'aménagement cyclables dans le centre de Court-Saint-Étienne (sentiment d'insécurité)
-  Revêtement de la piste cyclable de la N275 non approprié (La Roche - Tangissart)

OPPORTUNITES

- Réseau cyclable à points nœuds à l'échelle provinciale

MENACES



Mobilité

Transports en commun et alternatifs

ATOUTS

- 3 gares SNCB sur le territoire communal dont celle de Court-Saint-Etienne est bien aménagée
- Bonne desserte en bus de toute l'agglomération, notamment grâce à la ligne 19 en lien avec Ottignies
- Ouverture d'une ligne de bus (Rapidobus 4) entre Beaurieux et Louvain-la-Neuve
- Commune engagée en matière de covoiturage

FAIBLESSES

- Faiblesse de la fréquence des bus et des trains
- Faiblesse de la desserte en bus dans les villages (Sart-Messire-Guillaume, La Roche, Beaurieux, Tangissart...)
- Faiblesse des liaisons en bus vers les pôles voisins
- Manque de connexions multimodales (bus-train ; vélo-train...)
- Arrêts de bus non adaptés aux PMR
- Faiblesse de la desserte en transports en commun en lien avec LLN
- Pas de desserte en bus à la gare de Faux

OPPORTUNITES

- Mise en place d'une ligne de bus vers LLN
- Pôle intermodale en correspondance du parking de covoiturage
- Organe de Consultation de Bassin de Mobilité (OCBM)

MENACES


- Faible maîtrise communale sur les réseaux de transports en commun









Mobilité

Stationnement


ATOUTS

-  Parking de covoiturage le long de la N25 : rue de Beurieux (15 places voitures + 24 places vélos) et rue des Mélézes (7 places)

FAIBLESSES

-  Absence de gestion stationnement à Court-Saint-Etienne centre
-  Stationnement difficile pour les navetteurs à la gare de Court-Saint-Etienne (zone bleue)
-  Stationnement difficile pour les commerces en raison des activités à PAMEXPO
-  Parking au centre de Court Village
-  Manque de stationnement à l'école de Tangissart
-  Impacts des activités de l'Abbaye de Villers-la-Ville sur la circulation et le stationnement à Tangissart

OPPORTUNITES

-  Création prochaine d'un parking de 350 places pour le PAMEXPO et de 120 places le long de la ligne de chemin de fer.

MENACES



Economie Général

ATOUTS

- Dans l'agglomération de pôles structurants (Wavre, LLN...)
- Finances saines de la commune
- Taux d'emploi supérieur à celui de la Région wallonne
- Revenu moyen élevé (supérieur aux moyennes provinciale et régionale)
- Croissance du nombre de salariés
- Croissance du nombre d'indépendants
- Stabilité de la part des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration social (RIS)
- Diminution du nombre de demandeurs d'allocations (DEDA)
- Diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés
- Monnaie locale "le talent"

FAIBLESSES

- Faible part des emplois à Court-Saint-Etienne
- Absence d'un Parc d'activité économique (PAE) dans la commune
- Difficulté financière d'une part des ménages au regard du prix de l'immobilier
- Difficultés financières des familles monoparentales
- Manque de communication autour de la monnaie locale



Economie

Agriculture et sylviculture

ATOUTS

- Moitié du territoire consacrée à l'agriculture
- Superficie dédiée à l'agriculture relativement stable
- Un tiers du territoire concerné par les mesures agri-environnementales
- Part importante des surfaces boisées (27%), parfois en zone Natura 2000
- Age moyen des agriculteurs peu élevé
- Pratique de l'agriculture durable dans quelques fermes
- Bonne gestion à long terme de certains propriétaires terriens
- Nouvelles activités agricoles (maraichage, diversification...)
- Intention de la population de manger de manière plus locale et, dans une moindre mesure, biologique

FAIBLESSES

- Peu d'exploitation pratiquant l'agriculture biologique
- Diminution du nombre d'exploitants agricoles (de 17 à 11 en 17 ans)
- Majorité des surfaces agricoles (91%) exploitée en location
- Monoculture par année
- La commune n'a aucune maîtrise des surfaces boisées

OPPORTUNITES

- Techniques de conservation du sol (non-labourage) - Greentotec asbl

MENACES

- Reconversion des fermes en logements
- Reconversion des terres agricoles vers d'autres usages
- Prix des terres (conséquence de la pression foncière)



Economie

Commerces et Horeca

ATOUTS

- Offre commerciale de proximité suffisante pour répondre aux besoins des habitants
- Présence de café et/ou taverne dans plusieurs villages
- Marché hebdomadaire
- Braderie
- Initiatives privées (type coopérative) contribuent à l'animation et au développement de la commune
- Chèque relance commerce et aide aux métiers de contact, horeca... (contexte COVID)
- Questionnaire en ligne relatif aux commerces
- Application « Court-Saint-Etienne en poche » (répertoire des commerces, ...)
- Restaurant "Au Tracteur" à La Roche + ouverture d'un nouveau restaurant

FAIBLESSES

- Manque de stratégie en matière d'activité commerciale
- Absence de véritable lieu central
- Plus d'association des commerçants
- Manque de certains commerces / services de proximité (boulangerie, boucherie...) dans certains villages
- Commerces du centre pas toujours attractifs (état du bâti défavorable, part des cellules vides, importante rotation)
- Manque de dynamisme et d'offre au marché hebdomadaire
- Faiblesse de l'offre en restaurants à Court-Saint-Etienne
- Trop d'établissement de type "snack" dans le centre de Court-Saint-Etienne
- Beaurieux davantage orienté vers Mont-Saint-Guibert en matière de commerces



Economie Tourisme

ATOUTS

- Cadre naturel en général et les plusieurs points d'intérêt touristique
- Patrimoine bâti (commémoratif, religieux, biens repris à l'inventaire...)
- Patrimoine naturel (paysage, arbres remarquables, réseau hydrographique...)
- Accessibilité géographique de la commune (proximité de Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Villers-la-Ville, etc.)
- Qualité des sentiers de randonnées
- Balades VTT et promenades
- Inventaire du réseau de sentiers (publics et privés) par la Patrimoine Stéphanois
- Maison du Tourisme du Brabant wallon
- Journées kayak

FAIBLESSES

- Offre en logements touristiques relativement faible
- Très peu d'établissements HoReCa
- Aucune infrastructure d'accueil de grande capacité
- Voiries très peu aménagées pour les cyclistes et manque de pistes cyclables
- Réseau cyclable à points nœuds encore trop peu connu
- Manque d'un dynamisme touristique au niveau local
- Maison du Tourisme du Brabant wallon (ancrage local insuffisant)

OPPORTUNITES

- Possibilité de développer le tourisme « vert » en partenariat avec d'autres communes

MENACES

- Impacts du tourisme vert (déchets, pression sur les sentiers...)



Equipements et Services Général

ATOUTS

- Nombreux services complètent le cadre de vie et l'aspect social de la commune : Poste, Zone de Police, Service Régional d'Incendie, Bureau d'Enregistrement, CPAS, etc.
- Nombreux services offerts par le CPAS (repas à domicile, taxi social...)
- Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
- Entreprise de formation de travail (basée à Court-Saint-Etienne)
- Présence d'une succursale d'un service d'aides aux jeunes et aux familles (la Chaloupe J'Court)
- Conseil Communal des Enfants
- Plan Stratégique Transversal (PST) 2019
- Lancement des budgets participatifs en 2019
- Communication communale en développement - Nouveau chargé de communication
- Nombreux citoyens prêts à s'investir sur les questions de transition (intérêt du PCDR)

FAIBLESSES

- Fonctionnement administratif pas toujours bien perçu de l'extérieur
- Peu d'implication citoyenne dans la Gouvernance de la Commune
- Turn-over important au sein de l'administration
- Difficulté à trouver du personnel technique pour la commune
- Manque de communication entre Quatre Quarts et la commune
- Manque de gestion des poubelles publiques
- Croissance des besoins en lien avec la croissance de la population

OPPORTUNITES

- Plan poubelle en cours de réalisation

MENACES



Equipements et Services

Education

ATOUTS

- Taux de couverture pour l'accueil de la petite enfance moyen (50%)
- Présence d'une crèche (grande capacité) et d'un service d'accueillant(es) d'enfant conventionné(e)s + nouvel outil d'inscription en ligne
- Enseignement de qualité et offre variée
- 7 écoles fondamentales communales
- Diversité de l'enseignement : CEFA, Collège Saint-Etienne (technique), Institut technique provincial, La libre Ecole Rudolf Steiner
- Court Pouce (aide enfants primaire)
- L'Institut Saint-Etienne détient encore des terrains disponibles à proximité des bâtiments actuels
- Rénovation des locaux de l'école maternelle de Tangissart

FAIBLESSES

- Ancienneté des locaux de plusieurs écoles (notamment du réseau communal)
- Importante dispersion de l'enseignement
- Problèmes de sécurité aux abords des établissements scolaires
- Manque de place dans les crèches
- Manque d'une piscine pour l'apprentissage de la nage dans les écoles



Equipements et Services Santé

ATOUTS

- Proximité de la Clinique Saint-Pierre
- Maison médicale de la Thyle
- Pas de pénuries de médecins (~93 médecins pour 100.000 hab.)
- Présence de professions libérales
- Aide alimentaire paroissiale
- ASBL Coup de Pouce pour l'Avenir (adultes en situation de handicap)
- Maison "La Bienvenue" (personnes en situation de handicap)
- L'Autre Jardin à Sart (maraichage pour personnes en situation de handicap)
- Volonté communale de développer les initiatives en faveur des personnes en situation de handicap

FAIBLESSES

- Absence de centres hospitaliers (dans communes limitrophes : Clinique Saint-Pierre à Ottignies – Polyclinique de Louvain-la-Neuve, etc.).
- Absence de postes médicaux de garde : une dizaine de km à parcourir en dehors de la commune
- Manque de lieux d'accueil pour les personnes âgées
- Faible prise en charge des personnes âgées (Service d'Accompagnement de la Personne handicapée de l'Intercommunale social du Brabant Wallon).
- Absence d'établissement destiné aux personnes en situation de handicap
- Faible prise en compte de l'accessibilité des handicapés et des personnes à mobilité réduite
- Tendance au vieillissement de la population
- Vieillesse des médecins
- Isolement croissant de certaines catégories de personnes (notamment les seniors)



OPPORTUNITES



Projet lancé pour une Maison de Repos et de Soins à Genappe pour quatre communes (Genappe, Villers-la-Ville, Les Bons Villers et Court-Saint-Étienne) d'une capacité de 100 à 120 lits.



Projet "Cheval de Trait" : nettoyage du RAVeL avec des personnes en situation de handicap













MENACES















Equipements et Services

Culture et loisirs


ATOUTS




-  Centre Culturel du Brabant Wallon (CCBW) qui est porteur de 3 coopérations (la Plateforme Est BW – GAL culturalité, la Plateforme Zone de Culture Ouest BW et la Plateforme PULSART de sensibilisation à l'art contemporain) et intègre la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon
-  Nombreuses associations socio-culturelles (Coopérative Quatre Quarts, l'asbl Patrimoine Stéphanois, l'asbl Court-Saint-Etienne, Histoire, Archéologie et Folklore, Maison des artistes...)
-  Coopérative Quatre Quarts
-  Tissu associatif actif
-  Forum Stéphanois (rôle fédérateur des associations)
-  Bibliothèque
-  Académie de musique, de danse et d'arts de la parole
-  Evénements organisés au PAMEXPO
-  Programmation culturelle de la Coopérative Quatre Quarts
-  Concert annuel et expo d'art du Patrimoine Stéphanois
-  Soutien de la commune aux associations (mise à disposition de locaux)
-  Quelques lieux d'exposition pour les artistes (dont Parcours d'artistes)

FAIBLESSES

-  Pas de centre culturel local (CCBW = régional) et initiative locale pas assez mise en évidence
-  Pas de politique culturelle locale
-  Manque d'identité communale
-  Manque de fédération des acteurs culturels
-  Manque de communication en matière de vie culturelle, sportive et de loisirs
-  Concentration des infrastructures et activités à Court-Saint-Etienne
-  Manque de diversification des activités culturelles (pas assez populaire)
-  Manque d'activités pour créer des liens entre différents publics (âge, classe sociale...)
-  Manque d'activités et d'infrastructures publiques pour les seniors
-  Bibliothèque peu fréquentée
-  Absence de cinéma (mais plusieurs à proximité)
-  Absence de musée



-  Proximité du pôle culturel d'OLLN
-  Animations culturelles du quartier Court Village

-  Accueil extra-scolaire des enfants
-  Disparité de participation entre les villages au Parcours d'artistes
-  Pérennité de la coopérative Quatre Quarts



Equipements et Services

Salles et infrastructures

ATOUTS

- Nombreux équipements participant à la vie sociale de la commune
- PAMEXPO (Parc à mitrailles reconverti en un hall de 3.000 m² et d'une surface extérieure de 15.000 m²)
- 3 salles des fêtes
- Espace public numérique (formation en informatique)
Utilisation des locaux de certaines écoles pour des associations et activités locales (louveteaux à Steiner, tennis de table à Suzeril, théâtre à Wisterzée, activités extra-scolaires à Sart-Messire-Guillaume)
- Projet de déménagement du Service Jeunesse
- Projets de rénovation des salles (Salle Defalque rénovée et salle de La Roche en projet)
- Projet de container maritime réhabilité pour l'unité scout de Tangissart

FAIBLESSES

- Manque d'une vision commune sur les infrastructures à développer au sein des villages
- Manque de locaux et d'espace de stockage pour les mouvements de jeunesse (ex. Beurieux)
- Mauvaise localisation du Service Jeunesse
- Prix de la location des salles pour les particuliers
- Manque d'un local pour les villageois à Sart-Messire-Guillaume
- Manque d'attractivité de la salle Gaston Scaillet
- Ancienne école de Beurieux pas assez fréquentée par le public (lieu de convivialité)
- Manque de place pour les Amis de Beurieux au sein de l'ancienne école (délocalisation de certaines activités)



Equipements et Services Sport

ATOUTS

- Présence de nombreuses associations sportives sur le territoire
- Quelques infrastructures sportives (terrain de foot, terrains de tennis, terrain de balle-pelote)
- L'Institut Saint-Etienne et l'Institut Provincial possèdent chacun des installations sportives autonomes
- Plusieurs projets sportifs (nouvelle salle de gymnastique, rénovation salle de sport existante, terrain omnisport à La Roche, terrains de paddel...)

FAIBLESSES

- Pas de hall sportif polyvalent public
- Manque d'infrastructures sportives sur le territoire ou en commun avec les communes voisines (ex. piscine)



Equipements et Services

Lieux de vie

ATOUTS

- Evénements ponctuels fédérateurs (fête de village, braderie, salon du vin, la musique en fête...)
- 5 unités scouts
- Service Jeunesse
- Comités des fêtes / de quartier
- Plaine de jeux en commun avec Ottignies
- Repair café
- Présence d'un potager communautaire géré par le CPAS dans le centre de Court-Saint-Etienne
- Projet de marché de Noël
- Impact des réseaux sociaux sur les activités villageoises
- La kermesse de La Roche
- Fête des voisins au Ruchaux
- Place Baudouin 1^{er} (grande place, potager, plaine de jeux...)

FAIBLESSES



- Manque de lieux de rassemblement / de rencontre des habitants (pour les différentes tranches d'âge : jeunes et seniors notamment)
- Manque de festivités locales
- Manque de plaines de jeux
- Manque d'utilisation de certains lieux de vie (ex. rue Fontaine Magnole)
- Fin des jeux intervillages
- Difficulté de mobiliser les habitants pour les festivités locales
- Pas de personnel communal dédié à la vie de quartier et aux dynamiques associatives
- Morcellement de Court-Saint-Etienne, hameaux peu reliés au centre
- Manque de lien entre les habitants de Beurieux et avec les autres villages
- Manque de convivialité des places (place communale, place Baudouin 1^{er}, place de Court Village, place près de PAMEXPO) à Court-Saint-Etienne
- Manque de lieux de rencontre à La Roche
- Faible sentiment d'appartenance au village de La Roche
- Manque de convivialité de la place de La Roche (parking)
- Absence de place à Limauges
- Manque d'animation / de participation dans le village de Tangissart
- Manque de convivialité de la place de Tangissart




Equipements et Services

Infrastructures techniques

ATOUTS


-  Signature de la convention des Maires par la commune et réalisation d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) en 2022
- Distribution d'électricité via une ossature de câbles souterrains à haute tension
- 4 lignes HT qui traversent le territoire
- Distribution de gaz couvrant essentiellement toutes les zones urbanisées dans la vallée de la Dyle
- Réseau de distribution de l'eau couvre l'ensemble de la commune
- Réseau d'égouttage couvre les zones habitées de la vallée de la Dyle
- Bon fonctionnement du réseau de télécommunication, extension possible sans travaux trop conséquents
- Suivi de la qualité de l'eau par l'InBW
- Politique de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et d'identification des interventions prioritaires depuis 2001
- Consommation énergétique par habitant légèrement inférieure à la moyenne provinciale
- Collecte des déchets ménagers assurée régulièrement par une société de ramassage privée
-  Remobilisation du groupe "Energie"

FAIBLESSES


- Pas de production de chaleur via des sources renouvelables
-  Très petite part des sources renouvelables pour la production d'électricité
- Difficulté d'urbanisation de plusieurs ZACC en raison des lignes à haute tension



OPPORTUNITES

-  Développement du potentiel éolien (sites identifiés pour projet citoyens)

MENACES

-  Part importante des eaux non épurées impactant négativement la qualité des eaux

3. Position du territoire au regard des enjeux du développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses **17 Objectifs de développement durable** ont été adoptés par tous les États membres des Nations Unies, y compris la Belgique, le 25 septembre 2015. Le 22 septembre 2022, le Gouvernement wallon a adopté la Troisième Stratégie wallonne de développement durable².

A l'échelle de Court-Saint-Etienne, sur base du diagnostic partagé, il est proposé de positionner le territoire communal au regard de ces objectifs. Ce positionnement par rapport à chacun de ces objectifs est **noté d'un 1 à 5** (faible à fort) et cette note est argumentée par les principaux **éléments positifs et négatifs** issus du diagnostic. A noter que, outre ces éléments de constats, la commune dispose notamment d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) et d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) qui soutiennent ces objectifs. D'autres outils poursuivant certains de ces objectifs seront mis en place dans les prochaines années : plan communal de mobilité (PCM) et schéma de développement communal (SDC).

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



- + Accessibilité des services communaux
- + Multiples services du CPAS
- + Développement des circuits courts (coopérative)

- /

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



- + Multiples services du CPAS
- + Développement des circuits courts (coopérative)
- + Enseignement / sensibilisation

- Peu d'agriculture biologique et durable
- Peu d'autonomie alimentaire

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



- + Proximité / disponibilité des soins de santé
- + Lutte contre la pollution (PAEDC)
- + Enseignement / sensibilisation

- Sécurité routière

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



- + Présence de milieux d'accueil petite enfance
- + Présence de nombreuses écoles
- + Court Pouce (aide enfants primaire)

- /

² https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2022-09/SWDD3_2022_complet_0.pdf

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



- + Enseignement / sensibilisation
- /

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



- + Distribution des eaux à toutes les zones urbanisées
- Réseau d'assainissement des eaux non complet

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



- + Distribution en électricité à toutes les zones urbanisées
- + Lutte contre les dépenses énergétiques (PAEDC)
- Faible part d'énergie renouvelable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



- + Taux d'emplois élevé
- + Pôles d'emplois à proximité
- Faible part des emplois sur le territoire communal

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



- + Lutte contre les dépenses énergétiques (PAEDC)
- + Développement d'initiatives économiques locales
- + Développement de la communication
- /

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



- + Multiples services du CPAS
- + Mesures en faveur des personnes en situation de handicap
- /

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



- + Services à la population
- + Reconversion d'anciens sites industriels
- + Lutte contre les dépenses énergétiques (PAEDC)
- + Projet de réaliser un schéma de développement communal
- + Développement de la communication
- Impact des développements immobiliers sur la nature (morcellement des habitats naturels) et le cadre de vie (mobilité)

Établir des modes de consommation et de production durables



- + Lutte contre le gaspillage (PAEDC)
- + Volonté de s'inscrire dans une démarche « zéro déchets »

- Modes de consommation peu durables
- Production de déchets
- Peu d'agriculture durable

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



- + Lutte contre le réchauffement climatique (PAEDC)
- + Volonté de développer le réseau écologique en valeur de la biodiversité

- Forte dépendance à la voiture
- Age du parc immobilier, impact sur la consommation énergétique
- Impact des développements immobiliers sur le réseau écologique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



- + Volonté de s'inscrire dans une démarche « zéro déchets »
- + Contrat de rivière (diverses actions)

- Part importante des eaux usées non épurées
- Pollution des cours d'eau (dépôt de déchets)

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



- + Part important de la nature sur le territoire
- + Nombreuses actions menées par la commune et les diverses associations
- + Volonté de développer le réseau écologique en valeur de la biodiversité

- Impact des possibles développements immobiliers sur le réseau écologique
- Etat moyen des eaux de surface

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



- + Opération de développement rural et participation citoyenne associée
- + Développement de la communication

- /

Renforcer les moyens du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



- + Vie associative dynamique
- + Vie locale active

- Manque de relations entre les acteurs

4. Enjeux de développement à un horizon de 10 ans

La confrontation entre les parties A et B du PCDR a permis de faire émerger **6 enjeux principaux de développement** pour le territoire de Court-Saint-Etienne. Chacun de ces enjeux est décliné en sous-enjeux formulés sous la forme interrogative. Ils émanent des constats qui sont synthétisés ci-après.

1 COMMENT GÉRER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS ?



Synthèse des constats

Le territoire de Court-Saint-Etienne jouit d'une position stratégique à proximité des pôles régionaux et d'une bonne accessibilité générale. La présence de 3 gares / points d'arrêt et les liaisons en bus vers Ottignies constituent des atouts pour les habitants. La faiblesse de la liaison avec Louvain-la-Neuve est néanmoins pointée.

De par la densité d'habitants d'une part et l'attractivité des pôles régionaux voisins (transit) d'autre part, les flux de circulation sont particulièrement importants engendrant des ralentissements durant les heures de pointe et impactant négativement le cadre de vie des habitants et la sécurité des usagers actifs le long des axes routiers principaux. Les projets immobiliers en cours ou à venir risquent d'amplifier les problèmes observés aujourd'hui.

Outre la densité du trafic, les lacunes en matière d'infrastructures pour les piétons et les cyclistes freinent la pratique des modes actifs. Or, la configuration du territoire révèle un réel potentiel de développement pour les déplacements utilitaires. En 2021, la commune a été sélectionnée en tant que commune pilote dans le cadre de l'appel à candidature Wallonie Cyclable. Outre la vision stratégique et les projets qui vont en émaner, une commission vélo va être mise en place pour traiter des différents aspects de la politique cyclable.

En matière de stationnement, le centre de Court-Saint-Etienne et les abords de gares sont des lieux de convoitise où la saturation des zones de parking est souvent atteinte. Le stationnement sauvage sur les trottoirs pose également question en matière de sécurité des piétons.

La commune envisage la révision de son Plan communal de mobilité (PCM) qui date de 2009 et n'est donc plus d'actualité, notamment au regard des nombreux développements immobiliers et des nouvelles tendances en matière de mobilité. Certains éléments pourront néanmoins être intégrés aux réflexions s'ils s'avèrent toujours pertinents.

Synthèse des enjeux

Multimodal

- Nécessité d'actualiser le Plan communal de Mobilité et de faire le lien entre les différents outils / démarches en cours (PCM / PCDR / Wallonie Cyclable)
- Comment diminuer la dépendance à la voiture individuelle (offre en transport en commun, covoiturage, partage de véhicules, modes actifs, transports à la demande...) ?
- Comment accroître la multimodalité dans les déplacements quotidiens ?
- Comment limiter la pollution sonore liée à l'important trafic routier (des camions notamment) ?

Modes actifs

- Comment accroître la pratique des modes actifs dans les déplacements utilitaires (infrastructures, sensibilisation, communication...) ?
- Comment sécuriser les déplacements piétons et cyclistes et sur quels itinéraires (priorisation) ?
- Comment apaiser la circulation dans les villages (flux et vitesse) pour améliorer le cadre de vie et favoriser la pratique des modes actifs ?

Stationnement

- Comment gérer la demande et l'offre en stationnement à proximité des pôles d'intérêt (lors d'événement au PAMEXPO, à proximité de la gare et des écoles) ?

2 COMMENT PROTÉGER ET GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES ?



Synthèse des constats

La commune jouit d'un cadre environnant très agréable (rural, boisé et verdoyant). Les paysages y sont diversifiés et près d'un tiers du territoire est repris en périmètre d'intérêt paysager (PIP). Le réseau de communication (N25, chemin de fer...) et l'urbanisation croissante créent néanmoins des ruptures importantes dans le paysage.

Ce caractère naturel du territoire et les nombreux cours d'eau qui le sillonnent constituent des atouts en matière de diversité biologique, atout renforcé par la présence de sites naturels protégés (Natura 2000, SGIB et éléments naturels remarquables). Néanmoins, l'urbanisation croissante est de nature à avoir un impact négatif sur la fragmentation de l'habitat et la pollution de l'environnement naturel. La présence de nombreux déchets le long des chemins et des cours d'eau et la part importante des eaux non épurées sont également pointées comme des aspects négatifs, tant pour la nature que pour ses habitants. La qualité de l'environnement est ressentie de manière différente d'un village à l'autre.

De nombreuses actions sont menées par la commune et par diverses associations en faveur de l'environnement (commune Maya, Semaine de l'Arbre, Gestion différenciée des espaces verts / fauchage tardif, Agenda 21, Contrat de Rivière...). A noter que, dans le cadre du PCDR, une étude spécifique est réalisée dans le but de définir le réseau écologique à l'échelle communale et d'identifier les leviers d'actions en faveur de la biodiversité.

Synthèse des enjeux

Espaces verts et réseau écologique

- Nécessité d'identifier le réseau écologique (zone cœur, zone de liaisons...) et les leviers d'actions à activer pour renforcer le réseau écologique
→ voir Partie 1 du PCDR
- Quelles sont les zones à préserver et/ou développer pour renforcer la biodiversité ?
- Certaines zones méritent-elles un statut de protection ?
- Quels sont les leviers d'actions de l'administration (différents services : environnement, urbanisme...) ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières (synergies entre la commune, les associations, les citoyens...) ?
- Comment contenir l'urbanisation et conserver la valeur paysagère du territoire ?
- Comment sensibiliser à la protection des espaces verts et des ressources naturelles ?

Pollution

- Comment limiter les déchets dans la nature et notamment le long des sentiers et des cours d'eau ?
- Comment améliorer la qualité des cours d'eau (actes de pollution – traitement des eaux usées)
- Comment limiter la pollution des eaux souterraines ?

3 COMMENT SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE ?



Synthèse des constats

Le territoire est occupé à moitié par l'activité agricole et à 30% par les zones boisées. La superficie agricole est relativement stable dans le temps et l'âge des agriculteurs est peu élevé. L'agriculture biologique est peu présente. Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations diminue et la majorité des surfaces est exploitée en location. Le prix des terres constitue un frein au développement du secteur (lié à la pression foncière). Le regain d'intérêt de la population pour les circuits courts et la valorisation des ressources locales constituent une réelle opportunité.

Synthèse des enjeux

- Comment soutenir les producteurs locaux et développer les circuits courts ?
- Comment favoriser les échanges entre les producteurs et consommateurs ?
- Comment valoriser, soutenir et développer l'agriculture durable ?
- Quels sont les besoins et attentes des agriculteurs et producteurs ?

4 COMMENT GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE CIRCULAIRE ?



L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus. (<http://www.circulareconomy.brussels>)

De nombreuses thématiques sont, de ce fait, concernées par cette notion de circularité. Dans le cas présent, trois thématiques sont particulièrement pointées, à savoir l'énergie, l'activité agricole et la gestion des déchets.

Synthèse des constats

En matière d'énergie, la commune de Court-Saint-Etienne a, fin 2019, signé la Convention des Maires (lutte contre les changements climatiques) et son Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) finalisé en 2022.

En agriculture, la consommation et la production de matières sont importantes et des synergies entre les différents acteurs peuvent être trouvées pour préserver ces ressources en les réutilisant.

En matière de déchets, indépendamment des systèmes de collectes et de recyclables déjà en place aujourd'hui, la tendance à la réduction des déchets prend de plus en plus d'ampleur un peu partout et la population stéphanoise marque également son intérêt pour le sujet.

Synthèse des enjeux

Energie

- Nécessité de réaliser le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) → **finalisé en 2022**
- Quelles sont les mesures à prendre et les leviers à activer pour réduire l'impact énergétique du territoire ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières ?

Agriculture

- Quelles sont les synergies à trouver entre les producteurs agricoles et les autres acteurs du territoire pour valoriser les matières ?

Gestion des déchets

- Quelles sont les actions à mener pour accompagner les habitants dans leur démarche de réduction des déchets ?
- Quels sont les acteurs à impliquer et de quelles manières (synergies entre la commune, les associations, les commerçants, les citoyens...) ?

5 CRÉER DES LIEUX DE VIE ET INFRASTRUCTURES COLLECTIVES



Synthèse des constats

D'un point de vue culturel, à l'échelle supra-communale, la commune de Court-Saint-Etienne bénéficie du Centre Culturel de Brabant Wallon (CCBW) qui est porteur de 3 coopérations et qui intègre la Maison de l'Urbanisme. Plus localement, on relève la présence d'un tissu associatif actif avec de nombreuses associations socio-culturelles (Coopérative Quatre Quarts, l'asbl Patrimoine Stéphanois, l'asbl Court-Saint-Etienne Histoire, Archéologie et Folklore, Maison des artistes...) et des infrastructures au service de la culture (salles des fêtes, bibliothèque, académie, PAMEXPO, ...).

D'un point de vue sportif, on note la présence de quelques infrastructures (football, tennis, balle pelote...) et de nombreuses associations sportives.

De manière générale, la population regrette l'absence d'un centre culturel stéphanois et la concentration des activités à Court-Saint-Etienne. Elle souligne également le manque de fédération des acteurs culturels, de diversification des activités (type et public cible), de salles, de lieux de rassemblement et de festivités locales. L'absence d'une piscine sur le territoire est également relevée comme un point négatif, tant pour les aspects sportifs et de loisirs qu'en matière d'éducation (apprentissage de la nage dans les écoles).

Synthèse des enjeux

- Comment renforcer la politique culturelle et locale ?
- Quels sont les lieux de vie / rassemblement et infrastructures collectives à améliorer et comment ?
- Quelles sont les villages lacunaires en matière d'infrastructures collectives et lieux de vie et comment y remédier ?
- Comment diversifier l'offre culturelle et sportive au regard des besoins de la population ?
- Comment (re)créer du lien entre les habitants et entre les villages ?
- Comment renforcer la dynamique des associations villageoises ?

6 COMMENT DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES ?



Synthèse des constats

La commune se situe dans l'agglomération de pôles régionaux commerciaux et pourvoyeurs d'emplois (Wavre et LLN). Bien que le taux d'emplois des habitants de Court-Saint-Etienne soit élevé, la part des emplois sur le territoire est relativement faible, s'expliquant en partie par l'absence de parc d'activités économiques.

L'offre commerciale est principalement assurée par des commerces de proximité et par le marché hebdomadaire situés à Court-Saint-Etienne. Ce noyau souffre néanmoins d'un manque d'attractivité et de dynamisme. Certaines initiatives privées (de type coopérative) participent à l'animation de la commune.

Géographiquement accessibles, les patrimoines naturel et bâti stéphanois constituent des atouts touristiques pour la commune dont il est possible de bénéficier via les sentiers et itinéraires de promenades existants. Ce tourisme « nature » est néanmoins peu développé, par manque de promotion notamment. Le manque d'offre en logements et en établissements horeca ainsi que le caractère lacunaire du réseau cyclable sont pointés comme des freins à son développement.

Synthèse des enjeux

- Comment redynamiser les activités commerciales dans le centre de Court-Saint-Etienne et dans les autres villages ?
- Comment favoriser les développements des activités économiques et la création d'emplois sur le territoire ?
- Quelles sont les acteurs à impliquer et les mesures à prendre pour développer le tourisme en milieu rural ?
- Comment soutenir les initiatives privées et les coopératives ?



Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable asbl

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
00 32 81 25 04 80
www.icedd.be
icedd@icedd.be

N° registre de commerce : sans objet
N° TVA : BE0407.573.214
Représenté par : Gauthier Keutgen, Secrétaire Général
N° de compte bancaire : BE59 5230 4208 3426 / BIC TRIOBEBB